

Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

DFASP2

(5^e année des études de pharmacie)



Parcours d'orientation professionnelle :
Officine

Année universitaire 2020-2021

4, avenue de l'Observatoire – 75270 Paris Cedex 06

scolarite.456@pharmacie.parisdescartes.fr

Référent pédagogique : Olivier Bourdon

olivier.bourdon@u-paris.fr

Synoptique de l'enseignement du DFASP2

L'enseignement de DFASP2 (5^e année hospitalo-universitaire des études de pharmacie) POP Officine est constitué de deux parties :

- le stage hospitalier, d'une durée de 6 mois à temps plein le matin du 4 janvier au 30 juin (30 ECTS), incluant l'UE Prise de fonctions hospitalières (4 ECTS),
- l'enseignement spécifique du POP Officine (30 ECTS).

En complément, et de façon obligatoire, l'étudiant satisfera à la préparation à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU – niveau 2).

Avec la mise en place du service sanitaire, l'étudiant devra obligatoirement suivre les enseignements et l'action sur le terrain dont les modalités seront précisées en cours d'année universitaire.

Le DFASP2 est décomposé en deux semestres (S1 et S2), comprenant chacun des Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE est organisée en Cours Magistraux (CM), Enseignements Dirigés (ED) et Travaux Pratiques (TP), dont les volumes horaires en heures (h) et, pour les TP, nombre de séances (Nb) sont indiqués ci-dessous.

UE Prise de fonctions hospitalières

	<i>CM (h)</i>	<i>ED (h)</i>	<i>TP (h)</i>	<i>TP (Nb)</i>	<i>Total (h)</i>	<i>ECTS</i>
UE TC2 : Prise de fonctions hospitalières	24				24	4
Total	24				24	4

Semestre 1

	<i>CM (h)</i>	<i>ED (h)</i>	<i>TP (h)</i>	<i>TP (Nb)</i>	<i>Total (h)</i>	<i>ECTS</i>
UE O4 : Activités spécialisées à l'officine	16	6			22	2
UE O10 : Gestion et management de l'officine – management de la qualité	39	11			50	4
UE O6 : Suivi pharmaceutique des patients. Communiquer avec le patient et collaborer avec les autres professionnels de santé	15	18			33	3
UE O7 : Pharmacien et environnement, mycologie officinale	21	3	10	2	34	3
UE O9 : Prise en charge pharmaceutique du patient	40				40	3
UELC						6
Total	131	38	10	2	179	21

Semestre 2

	<i>CM (h)</i>	<i>ED (h)</i>	<i>TP (h)</i>	<i>TP (Nb)</i>	<i>Total (h)</i>	<i>ECTS</i>
UE O8 : Dialogues sur ordonnances niveau 2 – Education thérapeutique	44	6			50	5
UE O5 : Droit de l'officine	50				50	4
Total (hors UELC)	94	6			100	9

Stage hospitalier

	<i>CM (h)</i>	<i>ED (h)</i>	<i>TP (h)</i>	<i>TP (Nb)</i>	<i>Total (h)</i>	<i>ECTS</i>
UE Stage hospitalo-universitaire						26

Total	26
-------	----

UE Stage fait l'objet d'un contrôle de connaissances/compétences et d'une note unique (Cf. paragraphe de description du stage hospitalier).

Conditions de validation du DFASP2

Compte-tenu du poids du stage hospitalier dans l'année, celle-ci n'est pas semestrialisée.

UE obligatoires et UE librement choisies

Le DFASP2 comporte des UE obligatoires et des UE librement choisies par l'étudiant (UELC-Off - 6 ECTS). L'étudiant doit donc obligatoirement choisir une UELC de 6 ECTS, faute de quoi il ne sera pas en mesure de valider le DFASP2. La description des UELC proposées figure dans le présent livret.

Des UE de Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR), c'est-à-dire appartenant à des masters ou acceptées comme prérequis d'entrée en M2 (UMR) peuvent, par équivalence, être choisies comme UELC et ainsi fournir les 6 ECTS nécessaires pour la validation d'un semestre. **Il est rappelé que le choix de telles UMR doit répondre à une volonté de formation particulière, impliquant l'engagement dans un PIR aboutissant à un M2 à finalité professionnelle ou à finalité de recherche.** Dans ce cadre, l'étudiant est invité à prendre contact avec le responsable du master pour valider son parcours d'enseignement en fonction de son projet professionnel.

Le choix des UELC/UMR pour l'année est organisé au début du premier semestre. Il est réalisé sur la base de quatre vœux de l'étudiant, recueillis par la scolarité : ces vœux sont classés par ordre de préférence à partir d'une liste d'UELC/UMR. Si dans ces quatre vœux aucun ne concerne une UELC/UMR à effectif non limité, un 5^{ème} vœu obligatoire à capacité non limitée doit être transmis. La scolarité retourne à l'étudiant les UELC auxquelles il a été finalement inscrit, en fonction de la capacité d'accueil et, pour les UMR, de l'avis du responsable du master (lors du recueil des vœux, il est demandé à l'étudiant une lettre de motivation, transmise au responsable du master). Dans tous les cas, la scolarité proposera l'inscription de l'étudiant à une UELC/UMR, à hauteur de 6 ECTS, sur la base des vœux émis par l'étudiant. Sur demande expresse et justifiée, un étudiant pourra demander à valider plus de 6 ECTS par semestre, dans la limite des possibilités et en précisant son choix validant le semestre. Après publication par la scolarité, le choix est définitif : l'étudiant ne peut pas suivre les enseignements d'une UELC à laquelle il n'est pas inscrit, et ne sera pas autorisé à se présenter à l'examen.

Enseignements/parcours à effectifs limités d'étudiants

Certains enseignements (UE, UELC, UMR) ou parcours de formation ne peuvent accepter qu'un nombre limité d'étudiants, en raison de contraintes pédagogiques ou logistiques. Les modalités d'affectation des étudiants dans ces enseignements/parcours sont décrites dans le livret (et annexe 2).

Assiduité aux Travaux Pratiques

Les séances de travaux pratiques (TP) sont obligatoires : toute absence **doit** être justifiée. Sont considérées comme justifiées une raison médicale **urgente** ou un décès dans la famille (1^{er} et 2nd degré). Une copie du justificatif doit être envoyée au responsable du TP et au service de la scolarité par mail, sous 48h. L'original devra être transmis à la scolarité dans les plus brefs délais. La séance de TP, suite à une absence justifiée, doit être rattrapée en concertation avec le responsable des TP.

Toute absence injustifiée entraîne 00/20.

Tout retard ou tout départ avant la fin d'une séance de TP est considéré comme une absence.

Les règles de permutation pour les TP sont décrites dans le document en annexe 1.

Une commission « assiduité » est mise en place. Elle est constituée *a minima* de l'assesseur en charge de la pédagogie (ou son représentant), du référent pédagogique d'année (ou son représentant) et du président de jury (ou son représentant). Le responsable de la scolarité (ou son représentant) est présent à titre consultatif. Cette commission reçoit les avis des responsables de TP et établit la liste des étudiants non assidus. Un procès-verbal de la tenue de cette commission est établi. Ces listes sont transmises au service de la scolarité pour transmission aux étudiants par voie électronique à l'adresse universitaire de l'étudiant.

Les étudiants dont l'assiduité aux travaux pratiques aura été jugée insuffisante par la commission ne sont pas autorisés à se présenter aux épreuves théoriques de l'UE (des UE) concernée(s) (1^{ère} session et session de rattrapage).

Epreuves et coefficients

Chaque UE est notée sur 20. La note d'une UE est composée d'une à trois parties distinctes, selon la nature des enseignements et contrôles de connaissances appliqués pour l'UE : note d'épreuve théorique (examen final), note de travaux pratiques, note de contrôle continu.

- La note des TP est obtenue en effectuant la moyenne de chaque TP, chacun ayant un coefficient 1. Il n'y a pas de session de rattrapage des TP.
- La note de CC est obtenue en effectuant la moyenne de chaque CC, chacun ayant un coefficient 1. L'étudiant est tenu d'assister à la (aux) séance(s) d'ED de son groupe pour participer au contrôle continu. En cas d'absence, il ne pourra pas participer au CC avec un autre groupe. Sauf indication contraire, il n'y a pas de session de rattrapage de CC.

Les notes de CC et de TP obtenues de la première session sont reportées pour la session de rattrapage.

La note moyenne M d'une UE est donnée par : $M = a \cdot TP + b \cdot CC + c \cdot \text{Examen final}$

Les coefficients **a**, **b** et **c** sont les suivants pour chacune des UE :

	TP = a	CC = b	Examen final = c	Durée de l'examen final
UE TC2	0	0	1	Écrit : 1 h
UE O4	0	0,25	0,75	Écrit : 1 h
UE O5**	0	1	0	/
UE O6	0	0,4	0,6	Écrit : 1 h
UE O7*	1 (mycologie)	0	1	Écrit : 1 h
UE O8	0	0,4	0,6	Oral
UE O9	0	0	1	Oral
UE O10	0	0.25	0.75	Écrit : 1 h

* Des modalités particulières de contrôle de connaissances sont appliquées pour cette UE, et décrites à la fin de la présentation de l'UE.

** Cette UE est en contrôle continu intégral et en non présentiel

Organisation des deux sessions pour les épreuves théoriques

1^{re} session

Lorsque l'examen final est écrit, l'épreuve peut être sous forme rédactionnelle et/ou de QCM et/ou de QROC. Les modalités de déroulement du contrôle continu sont précisées en début de chaque UE.

Session de rattrapage

Par UE, la session de rattrapage théorique est soit une épreuve écrite soit une épreuve orale. Les modalités (écrit ou oral) de l'épreuve de chacune des UE sont annoncées lors de l'affichage des résultats de la 1^{re} session.

S'il s'agit d'une épreuve écrite, celle-ci est d'une durée identique à la première session.

S'il s'agit d'une épreuve orale, celle-ci est constituée de 15 minutes de préparation et de 15 minutes d'interrogation, sauf indication contraire présente dans le descriptif de l'UE. En fin d'examen oral, l'étudiant pourra être informé, lors d'un échange rapide avec l'enseignant, du niveau de connaissances/compétences qu'il aura exprimé lors de l'examen.

Note éliminatoire

Une note moyenne M inférieure à 8/20 à une UE avec TP est éliminatoire.

Une note moyenne M inférieure à 7/20 à une UE sans TP est éliminatoire.

En conséquence, un étudiant ayant une moyenne inférieure à 8/20 dans une UE avec TP ou à 7/20 dans une UE sans TP après la session de rattrapage redouble obligatoirement.

Validation d'une UE, compensation inter UE, validation d'un semestre

La validation d'une UE est déclarée si la note moyenne de cette UE est au moins égale à 10/20. Toute UE validée est définitivement validée pour le cursus des études.

Un semestre (30 ECTS) est validé si l'étudiant choisit une UELC ou UMR, et lorsque la moyenne de chacune des UE/UELC ou UE/UMR (30 ECTS), affectée chacune d'un coefficient correspondant à son nombre d'ECTS, est au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire à une UE. Pour des UE/UELC ou UE/UMR dont les notes moyennes sont comprises entre 8/20 et 10/20, il est possible de les obtenir par compensation semestrielle, en tenant compte des coefficients donnés par les ECTS pour chaque UE/UELC et UE/UMR, sur un nombre illimité d'UE. Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres.

Si les résultats d'une UMR ne sont pas disponibles au moment de la délibération du jury de semestre, celui-ci délibèrera sur les UE obligatoires, et le résultat final du semestre sera délibéré et communiqué lorsque la (les) note(s) d'UMR de l'année en cours sera (seront) disponible(s).

Il est rappelé que la note d'une UMR dans le cadre d'un PIR doit être au moins égale à 10/20.

Modalités de rattrapage des UE dont la note est inférieure à 10/20

Les étudiants ayant une (ou plusieurs) notes éliminatoires ($< 8/20$ pour les UE avec TP, $< 7/20$ pour les UE sans TP) et une moyenne semestrielle supérieure à 10/20 ne repassent que les UE à note éliminatoire.
Les étudiants ayant une (ou plusieurs) notes éliminatoires et une moyenne semestrielle inférieure à 10/20 repassent toutes les UE à note inférieure à 10/20.

Les étudiants n'ayant pas de note éliminatoire mais une moyenne semestrielle inférieure à 10/20 repassent toutes les UE à note inférieure à 10/20.

La note d'une UE passée à la session de rattrapage remplace la note obtenue lors de la première session. Un étudiant absent à la session de rattrapage d'une UE qu'il doit repasser (cf. supra) se voit attribuer la note 00/20.

Validation de l'année

Le passage dans l'année supérieure est acté lors de la validation du premier semestre (30 ECTS) et du second semestre (30 ECTS).

Conservation de notes en cas de redoublement

Toute note d'une UE entière supérieure ou égale à 10 est définitivement acquise. Les UE qui auraient pu être obtenues par compensation mais de note $< 10/20$ ne sont pas acquises en cas de redoublement. Les notes de TP supérieures ou égales à 10 sont définitivement acquises. Les notes de CC ne sont pas conservées l'année suivante en cas de redoublement.

Lorsqu'un semestre n'est pas validé, seules les UE de note $\geq 10/20$ sont définitivement validées ; les UE dont la note est $< 10/20$ doivent être repassées.

Mentions

Une mention par année est décernée en fonction de la moyenne des notes obtenues par l'étudiant :

mention très bien :	$moyenne \geq 16/20$
mention bien :	$14/20 \leq moyenne < 16/20$
mention assez bien :	$12/20 \leq moyenne < 14/20$
mention passable :	$10/20 \leq moyenne < 12/20$

Dérogations

À titre tout à fait exceptionnel, le doyen peut, après avis conforme du président du jury, autoriser un étudiant qui a été obligé d'interrompre sa scolarité pour raison de force majeure, à conserver pour l'année universitaire suivante tout ou partie d'UE.

Absences aux examens

Toute absence à une épreuve finale d'une session entraîne la note 00/20 à cette épreuve. En cas d'absence à la première session, l'étudiant ne dispose que de la session de rattrapage pour valider son UE. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'UE n'est pas validée, et l'étudiant redouble obligatoirement.

Possibilité de faire un stage libre

Un étudiant peut effectuer, après autorisation du doyen et sous la responsabilité d'un enseignant chercheur de la faculté, un stage libre qui constituera un supplément de formation comptant pour 3 ECTS. Ce stage ne devra pas être inférieur à 3 semaines.

Engagement étudiant (Enseignant référent : Patrick Deschamps)

Un étudiant réalisant une activité en lien ou non avec son cursus universitaire à l'Université de Paris (vie associative, action caritative, tutorat, engagement citoyen...) pourra faire valoir cet engagement civique à hauteur maximale de 6 ECTS selon les modalités de l'université de Paris.

Dispositions applicables dans les salles d'examen

- Les candidats sont convoqués par voie d'affichage un quart d'heure avant le début de l'épreuve.
- L'accès aux salles d'examen est autorisé pendant la première heure d'épreuve.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de la première heure d'épreuve.
- Tout candidat doit remettre une copie, même blanche.
- Les candidats ne doivent avoir à leur disposition aucun document en dehors de ceux autorisés pour l'épreuve.
- Tous les téléphones portables ou appareils numériques connectables doivent se trouver en position éteinte et hors de portée des candidats.
- En cas de non-respect de cette règle, il y a présomption de fraude. Le document ou l'objet en cause est saisi et mention de l'incident est faite au procès-verbal en vue des suites disciplinaires qui lui seront données (articles R. 712-9 et suivants du Code de l'éducation).

Session de remplacement

- Une session de remplacement peut être organisée à l'intention des étudiants empêchés de se présenter à tout ou partie d'épreuves pour cas de force majeure.
- Pour participer à cette session, les étudiants doivent présenter dans un délai maximum de trois jours ouvrables après la dernière épreuve de la session concernée, une demande écrite dûment justifiée au service de la scolarité. L'autorisation de participer à la session de remplacement et les modalités de l'épreuve sont prises par le doyen ou son représentant après consultation du président du jury et du responsable du service de la scolarité.

Stage hospitalier (6 mois à temps plein du 2 janvier au 30 juin)

Le choix de l'hôpital d'affectation s'effectue comme suit : pour chaque POP, un classement des étudiants est établi sur la base des notes de la première session aux UE de tronc commun des semestres 1 et 2 et des UE de POP de l'année DFASP1 (soit 48 ECTS). Les étudiants reçus à ces 48 ECTS à l'issue de la première session (moyenne supérieure ou égale à 10, sans note éliminatoire) constituent un premier groupe d'étudiants qui choisiront en premier selon leur rang de classement. Les étudiants non reçus aux 48 ECTS constituent un deuxième groupe d'étudiants qui choisiront en second lieu, selon leur rang dans le classement initialement établi. Seuls les étudiants ayant validé leur année peuvent participer au choix.

Les étudiants ayant suivi avec succès l'UELC « Santé et défense » bénéficient d'un accès prioritaire aux stages dans les hôpitaux d'instruction des armées.

La validation des fonctions hospitalières se fait par une notation du responsable de l'encadrement des étudiants de 5AHU au sein de la structure (Chef de service de la PUI ou Biologiste) intégrant les propositions des chargés d'encadrement et chefs de service où ont été exercées les fonctions.

Le jury est présidé par le coordonnateur de la 5^e année AHU. Il se compose de pharmaciens et biologistes des hôpitaux et de praticiens hospitaliers désignés professeurs associés chargés d'enseignement pharmaceutique hospitalier au sens de l'arrêté du 13 juin 1995.

A l'issue de la session de rattrapage, le jury de délibération de DFASP2 prononce la validation (ou non) de l'année universitaire, au vu des résultats de l'étudiant aux UE et sous réserve de la validation du stage hospitalo-universitaire. L'étudiant, ainsi admis de façon conditionnelle, est autorisé à suivre les enseignements de la 6^e année des études de Pharmacie, qui débutent au cours du mois de septembre. Il réalisera son inscription universitaire auprès du service de la scolarité lorsque la validation du stage aura été prononcée.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de compensation entre les notes d'UE et la note de stage.

La validation du stage hospitalo-universitaire est réalisée par le responsable, le Pr N. Kapel, après le retour des carnets de validation remplis par les responsables de stage hospitaliers. Le stage est sanctionné par une note globale tenant compte des appréciations des différents stages effectués par l'étudiant en milieu hospitalier :

- une note supérieure ou égale à 10/20 valide le stage hospitalier, et donc l'année DFASP2, si le jury a préalablement validé les épreuves théoriques en première session ou en session de rattrapage,
- une note supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 conduit à l'examen du dossier par le jury présidé par le coordonnateur de la 5^e année AHU et composé de pharmaciens et biologistes des hôpitaux et de praticiens hospitaliers désignés professeurs associés chargés d'enseignement pharmaceutique hospitalier au sens de l'arrêté du 13 juin 1995. En cas de maintien de la note, et sous réserve d'avoir validé l'ensemble des épreuves théoriques, l'étudiant pourra être autorisé, sous réserve de l'accord du Doyen pour l'obtention d'une dérogation exceptionnelle d'inscription, à poursuivre la 6^e année des études de pharmacie. Il sera contraint de réaliser un complément de stage hospitalier, selon une durée définie par le COMOR, à la fin de la 6^e année. La validation de ce stage complémentaire est indispensable pour la soutenance de la thèse d'exercice,
- une note inférieure à 8/20 entraîne automatiquement le redoublement de l'étudiant.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire de la COVID-19 ; les étudiants seront informés des modifications éventuelles.

DESCRIPTION DES UE

UE TC2 : Prise de fonctions hospitalières (PFH) (4 ECTS)

Responsable de l'UE : P. Tilleul
patrick.tilleul@u-paris.fr

■ Volume horaire

- **CM** : 24 h (12 modules de 2h)

■ Équipe pédagogique

- D. Borderie, O. Bourdon, F. Charbonnier, E. Filipon, J.F. Meritet, M. Paul, C. Rousseau, A. Thomas, P. Tilleul.

■ Objectifs pédagogiques

- Présenter l'organisation hospitalière et notamment la place de la PUI (pharmacie à usage intérieur) et des laboratoires de biologie dans la prise en charge thérapeutique et biologique du patient.
- Au-delà de la description des structures et des organisations :
 - Décrire des activités pharmaceutiques hospitalières susceptibles d'être confiées aux étudiants en pharmacie, notamment en unités de soins
 - Décrire les compétences à acquérir par rapport à ces activités, au sein des établissements de santé

■ Modalités d'organisation

- Un cours magistral d'introduction à l'UE ; ce cours est précédé par un cours magistral décrivant :
 - L'organisation du service sanitaire
 - Comment préparer et soutenir sa thèse en pharmacie ?
- 11 modules **d'e-learning**

■ Programme

- Module 1 : Introduction UE – parcours patient + Cours : Préparation de la thèse d'exercice
- Module 2 : Hôpital, systèmes de santé, achat
- Module 3 : Analyse biologique
- Module 4 : Microbiologie à l'hôpital
- Module 5 : Assurance qualité et biologie
- Module 6 : Prise en charge médicamenteuse du patient
- Module 7 : Préparations hospitalières et chimiothérapies
- Module 8 : Conciliation médicamenteuse
- Module 9 : Dispositifs médicaux stériles
- Module 10 : Maîtrise des dépenses des produits de santé
- Module 11 : Recherche clinique et pharmacie hospitalière
- Module 12 : Iatrogénie médicamenteuse

Evaluation et validation

Examen de type QCM (45 minutes) sur les 12 modules

Première session dans le courant du premier mois de stage hospitalier ; session de rattrapage en juin.

Semestre 1

UE O4 : Activités spécialisées à l'officine : Dermo-cosmétologie et Pharmacie vétérinaire (2 ECTS)

Responsables de l'UE : V Dangles-Marie, N. Zerrouk
naima.zerrouk@u-paris.fr , virginie.dangles@parisdescartes.fr

Volume horaire

CM : 17,5 h - **ED** : 4 x 1,5 h

- Dermo-cosmétologie : CM : 10h
- Produits vétérinaires : CM: 7,5h - ED: 4 x 1,5 h (groupes de 25 étudiants)

Équipe pédagogique

- Dermo-cosmétologie : N.Zerrouk, L. Battail, X
- Produits vétérinaires, parasitologie-mycologie vétérinaire : V. Dangles-Marie, S. Houzé, N Kapel

Objectifs pédagogiques de l'UE

- **Dermo cosmétologie :**

Connaître la réglementation des produits cosmétiques

Connaître les différents produits utilisés avec leur indication principale, leurs avantages et inconvénients

Savoir conseiller les produits de dermo-cosmétologie et de soins de support

Avoir des notions de cosméto-vigilance

- **Pharmacie vétérinaire :**

Savoir conseiller les produits vétérinaires destinés à l'hygiène des animaux (ORL et ophtalmologique) et à la prise en charge des principales pathologies rencontrées en médecine vétérinaire (ectoparasitoses, helminthoses et pathologies digestives).

Programme

- **Dermo-cosmétologie :**

Réglementation des produits cosmétiques

Formes pharmaceutiques utilisées en dermo-cosmétologie et soins de support

Les matières premières utilisées : actifs et excipients

Les produits cosmétiques chimiques, les cosmétiques biologiques

Typologies cutanées et conseils: les agents hydratants, les agents pour peaux grasses, les actifs anti-âge

Les shampoings

- **Pharmacie vétérinaire:**

L'enseignement se fera sur la base de cours magistraux d'introduction à la pathologie vétérinaire et aux principales classes thérapeutiques et sur la présentation de cas par les étudiants.

4 thématiques ont été retenues

Helminthes digestifs,

Ectoparasites

Hygiène ORL et Ophtalmologique

Pathologies digestives

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

- **Dermo-cosmétologie :**

Connaître les différentes formes pharmaceutiques, savoir conseiller une forme galénique plutôt qu'une autre, Connaître les différents produits et savoir les conseillers en fonction des typologies cutanées et des objectifs à atteindre

- **Pharmacie vétérinaire :**

A l'issue de sa formation, l'étudiant maîtrisera les principales connaissances en lien avec la prise en charge à l'officine des animaux de compagnie.

UE O6 : Suivi pharmaceutique des patients, Communiquer avec le patient et Collaborer avec les autres professionnels de santé (3 ECTS)

Responsables de l'UE : V. Bloch, S. Masseron
vanessa.bloch@u-paris.fr ; sandrine.masseron@u-paris.fr

Volume horaire

CM : 15 h ; ED : 3 h x 6

Équipe pédagogique

V. Bloch, A. Jacob, S. Masseron, A. Rouault, A. Schoemann, enseignants de communication, Mme Zentz (BIUS), représentant d'association d'usagers.

Objectifs pédagogiques de l'UE

- Ce module développe tous les éléments nécessaires au suivi thérapeutique des patients et à la maîtrise d'une communication globale utilisable dans l'environnement du praticien d'officine :

Programme

- **1) Effectuer le suivi pharmaceutique du patient**
- Actualiser l'historique d'un dossier pharmaceutique de patient DP, DPP
- Interpréter des données du DP
- Conseiller et convaincre le patient du bon usage des médicaments et des autres produits de santé (ETP)
- Evaluer le niveau d'acceptation et de compréhension par le patient de sa maladie et de la thérapeutique associée (ETP)
- Conseiller et entreprendre une démarche d'adhésion à l'observance du traitement (ETP)
- Connaître les modalités de la préparation des doses à administrer pour les patients
- Evaluer et apprécier l'efficacité du traitement en fonction de l'évolution clinique et biologique du patient
- Contribuer à rendre le patient plus autonome dans la prise en charge de sa pathologie

- **2) Communiquer avec le patient et collaborer avec les autres professionnels de santé**
- Apprécier la demande (contexte, personnalité, ..)
- Hiérarchiser les informations
- Apprécier l'état d'écoute et de compréhension du patient
- Savoir apprécier quand une conversation nécessite d'être confidentielle.
- S'assurer de la bonne compréhension des informations données au patient.
- Savoir critiquer, reformuler et si besoin rectifier les informations recueillies par le patient (internet, revues...).
- Orienter le patient dans son parcours.
- Savoir informer et convaincre le patient de l'intérêt du dossier pharmaceutique

- **3) La communication en question**
- Les principes d'une communication globale.
- Adaptation de la communication globale à l'exercice de la pharmacie d'officine.
- La communication commerciale et les spécificités du conseil à l'officine.
- Marketing et communication
- Les différentes techniques utilisées et les moyens nécessaires.
- La communication écrite et l'expression orale.
- « Exercer un raisonnement critique sur les informations scientifiques » Avec l'intervention de la bibliothécaire Mme Zentz, à la bibliothèque ou en salle informatique. Analyse de la littérature de référence, visite des sites officiels

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

Les enseignements cours et ED devront entraîner le futur praticien aux techniques de communication qui lui sont spécifiques.

UE O7 : Pharmacien et environnement, mycologie officinale (3 ECTS)

Responsables de l'UE : S. Achard, F. Leclerc
sophie.achard@u-paris.fr ; florence.leclerc@u-paris.fr

Volume horaire

CM Santé publique-Toxicologie : 21 h ; Mycologie : 1 ED en groupe ; 1 ED intégré en amphi - TP : 10h, dont 1 sortie sur le terrain : 8h.

Équipe pédagogique

Santé publique : S. Achard, Celine Roda, Isabelle Momas- Toxicologie : O. Laprevote; F. Baudoin; F. Massicot, P. Rat, – Mycologie officinale : F. Leclerc, G. Ruprich-Robert.

Objectifs pédagogiques de l'UE

Santé Publique :

Cette unité d'enseignement a pour objectif de donner une vision générale des problèmes de l'environnement. A l'issue de l'enseignement, l'étudiant doit :

- comprendre le rôle de l'environnement physique, chimique et biologique de la population,
- discuter les dangers spécifiques liés aux différents milieux (eau, air) ou à différents agents physiques

Toxicologie :

Elle concerne la toxicologie des produits industriels, domestiques, phyto-sanitaires appliquée à l'officine

Mycologie officinale :

Formation à la reconnaissance des champignons toxiques et comestibles communs.

Programme

Santé Publique :

- Introduction, évaluation des risques
- Risques pour la santé liés aux polluants atmosphériques (qualité de l'air extérieur et intérieur)
- Risques pour la santé liés aux agents physiques (bruit, radiations ionisantes et non ionisantes)
- Dasri

Toxicologie :

- Centres anti-poisons
- Toxicologie des produits ménagers dont White spirit, essence de térébenthine, détartrant WC, destop, eau de javel, liquide de vaisselle,
- Pesticides, insecticides,
- Produits phytosanitaires, additifs des plastiques et perturbateurs endocriniens : toxicologie des parabens, aluminium, phtalates, bisphénols...
- Toxicologie du fluor et choix des dentifrices
- Importance de la quantité ingérée, délai, symptômes, démarche à suivre.

Mycologie officinale :

- Apprendre et savoir utiliser les critères d'identification à mettre en œuvre.
- Sortie sur le terrain, collecte et classification des espèces trouvées (Forêt de Rambouillet ou Fontainebleau).
- Analyse d'un « panier-type » pouvant être apporté à l'officine.

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

Santé Publique :

Connaitre les nuisances environnementales (composés organiques volatils, rayonnements électromagnétiques...et les sources de pollution.
Savoir gérer les risques.

Toxicologie :

Connaitre le risque lié à chaque produit, la criticité ultérieure, la conduite immédiate à tenir.

Mycologie officinale :

Etre capable d'identifier les espèces communes de champignons comestibles et toxiques

Modalités de contrôle des connaissances

L'examen comprend deux parties, l'une pour l'enseignement de mycologie, et l'autre pour l'enseignement Santé publique + toxicologie appliquées à l'environnement, et donnant chacune lieu à une note. La note finale de l'UE est la moyenne, à coefficient égal, des deux notes. Pour valider l'UE, les trois conditions suivantes doivent être remplies :

- La note de Mycologie est supérieure ou égale à 10/20,
- La note globale de l'UE est supérieure ou égale à 10/20,
- Il n'y a pas de note éliminatoire en Santé publique ou en Toxicologie.

UE O9 : Prise en charge globale pharmaceutique du patient : automédication, auto-prescription, médicaments de prescription facultative, conseils (4 ECTS)

Responsables : O. Bourdon, E. Remongin, L. Cynober

olivier.bourdon@u-paris.fr , emmanuelle.remongin@u-paris.fr , luc.cynober@u-paris.fr

Volume horaire

CM / ED : 2 séances de 2h + 12 séances x 3h 40h CM/ED

Équipe pédagogique

S. Masseron, E. Remongin, I. Sahraoui, O. Bourdon, S. Houze-Savage, S. Boutefnouchet, N. Zerrouck, L. Cynober

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de prendre en charge de manière globale les demandes en matière d'automédication et de conseils des patients.
- Etre capable de définir les limites du conseil en officine en vue d'une réorientation vers un autre professionnel de santé.
- Etre capable d'assurer les missions pharmaceutiques prévues dans la loi HPST : prévention et dépistage, conseils personnalisés.

Programme

Analyse pharmaceutique des demandes formulées par les patients

Méthodologie du questionnement des patients.

Communication

Techniques de communication,
Acquisition du vocabulaire adapté.

Travaux de groupes

Mises en situation de pratique officinale (« cas de comptoir »),
Jeux de rôle,
Conception de procédures qualité de délivrance de médicaments non prescrits

Thématiques abordées :

Ophthalmologie conseil, Fatigue/asthénie, Insuffisance veineuse et hémorroïdes, mal des transports, troubles gastro-intestinaux (nausées/vomissements, diarrhées, reflux gastro-oesophagien, constipation), pathologies bucco-dentaires, appareils d'auto-mesure et d'autodiagnostic...

-**premiers soins** (brûlures, plaies, traumatismes, hémorragies), protection solaire, soins du nouveau-né, soins des pieds avec les collègues de dermo-cosmétologie

-**conseils aux voyageurs, prise en charge des ectoparasitoses notamment des pédiculoses** avec les collègues de parasitologie

-**phyto-aromathérapie** avec les collègues de pharmacognosie (2 séances)

Savoir conseiller les produits de phyto-aromathérapie en fonction des situations. Travail de sélection de gamme. Cas de comptoir

-**nutrition**

Acquérir les bases concernant les compléments alimentaires et savoir les conseiller.

Les notions abordées comporteront notamment

- L'optimisation du conseil, prenant en compte :
 - Le terrain,
 - La posologie à adapter éventuellement en fonction de l'état physiologique et/ou pathologique du patient,
 - Les modalités de prise,
 - Les interactions médicamenteuses et les risques d'iatrogenèse avec les traitements en cours,
 - L'importance des règles hygiéno-diététiques,
 - Le suivi de l'efficacité et de la tolérance du traitement conseillé,
 - Le suivi de la persistance des symptômes nécessitant une réorientation vers une consultation médicale.

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

- Etre capable de questionner le patient sur ses demandes et/ou symptômes afin d'identifier les éventuels signes d'alarme nécessitant une consultation médicale.
- Etre capable d'assurer les missions pharmaceutiques prévues dans la loi HPST et être moteur dans la réalisation de projet en termes de : prévention et dépistage, conseils personnalisés.
- Connaître les médicaments à prescription médicale facultative et l'ensemble des produits de santé autorisés en officine (apprendre à juger de la composition des produits)

Modalités de contrôle des connaissances

- L'oral est de 8 minutes, se fait sans préparation, interrogation de 4 minutes par enseignant, 2 enseignants

**UE O10 : Gestion et management de l'officine – Management de la Qualité
(4 ECTS)**

Responsable de l'UE : M. Le Bruchec
marianne.le-bruchec@u-paris.fr

Gestion et management de l'officine

Volume horaire

CM : 20h, **ED** 10h

Équipe pédagogique

M. Le Bruchec, E. Remongin et intervenants officinaux extérieurs dont G. Bichet

Objectif pédagogiques de l'UE

- Comprendre l'officine en tant qu'entreprise
- Comprendre l'environnement économique de l'officine
- Préparer au management de l'officine
- Préparer à l'association dans l'officine

Programme

• **Partie I : Notions de base**

Définition et régime du fonds de commerce

Régime du bail commercial

Formalités administratives de création d'entreprise (déclarations obligatoires)

Assurances professionnelles à l'officine

Bases d'analyse financière (bilan, compte de résultat, marge, excédent brut d'exploitation)

Management financier de l'officine (indicateurs économiques et performance)

Traitement des difficultés financières (prévention et traitement, procédures collectives)

• **Partie II : Management opérationnel**

Composantes et évolution du revenu (prix des produits et services pharmaceutiques)

Gestion du stock et maîtrise du besoin en fonds de roulement

Achats (référencement, méthodes de négociations fournisseurs, politique de prix)

Inventaire, seuils d'approvisionnement, détermination des marges et marges pondérées

Gestion des FSE, du tiers payant et des impayés

Politique d'investissement (informatique, robotique, co-entreprises)

• **Partie III : Stratégies d'investissement**

Aspects sociaux et fiscaux des choix d'association

Etudes et prêts pour le financement d'une officine / de parts d'officine

Analyse du marché des transactions d'officines / de parts d'officine

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

- Maîtrise des outils de base du management de l'officine
- Maîtrise des outils de base dans la négociation des contrats
- Compréhension de la transformation du modèle économique et anticipation

Management de la Qualité

Volume horaire

CM : 9 h - **ED** : 11h + **travail individuel et travail de groupe**

Équipe pédagogique

M. Le Bruchec, I.Sahraoui, et invités dont représentants de l'Inspection de la Pharmacie et Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Objectif pédagogiques de l'UE

Préparer l'étudiant à la « certification qualité » d'une officine en travaillant sur le programme d'accompagnement Qualité à l'officine proposé par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

Programme

Pré-requis souhaité: cours de l'UELC QPCP de DFGSP3 – a défaut séance de rattrapage à prévoir

Travail sur les 6 thèmes de « eqo.fr » (site qualité du CNOP) qui ciblent la structure officinale et l'exercice officinal courant :

- 1) Gestion de l'officine et des ressources humaines,
- 2) Locaux, matériels achats et stock,
- 3) Action de prévention et d'éducation pour la santé,
- 4) Enregistrement et archivage,
- 5) Assurance qualité et rôle du PRAQ,

6) Dispensation des médicaments et des produits de santé.

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

L'étudiant devra être en mesure d'accompagner une démarche qualité en officine, savoir écrire au moins une procédure, afin de sécuriser les actes pharmaceutiques dans l'intérêt des patients. Il devra être familier avec le contenu des sites proposés par le CNOP accompagnant la démarche qualité, notamment, ceux du Cespharm et de Acqo.

L'étudiant devra connaître l'agencement et l'organisation des tâches qui sont soumis aux très nombreuses exigences du Code de la Santé publique et des bonnes pratiques.

Modalités de contrôle des connaissances

L'examen comprend deux parties, l'une en contrôle continu (partie gestion et partie qualité) qui vaut pour 50%, et l'autre en examen écrit (50%) et donnant chacun lieu à une note. La note finale de l'UE est l'addition des deux notes. Pour valider l'UE, La note globale de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.

La session de rattrapage se fera 100 % à l'écrit ou à l'oral selon les effectifs

UELC-OFF 1, 2 et 3

Les étudiants seront amenés à choisir l'UELC qui leur correspond le mieux, mais pour des raisons d'organisation et pour des raisons pédagogiques, l'UELC-OFF 3 a un effectif limité à 20 étudiants, et la répartition des étudiants ne pourra excéder une répartition égale ($\pm 10\%$) entre les UELC-OFF 1 et 2.

UELC-OFF 1 : Gestion et management à l'officine - Aspects pratiques (6 ECTS)

Responsable de l'UE : M. Le Bruchec

marianne.le-bruchec@u-paris.fr

Volume horaire

- L'UELC propose des thématiques de mises en situation à partir d'une ou plusieurs études de cas.
- Les étudiants seront répartis par groupe de 5 ou 10, encadrés par un enseignant, un officinal et un expert....

Les projets seront présentés devant l'ensemble des étudiants des 2 EULC et seront notés. Un mémoire sera remis au jury : 30 à 50 pages soit 1/2 à 1 page par étudiant.

Équipe pédagogique

M. Le Bruchec, E. Remongin et invités.

Objectif pédagogiques de l'UE

Préparer l'étudiant à la vie professionnelle, en particulier au rachat et/ou à la gestion d'une officine.

Programme

- Lecture critique du bilan : CA / marge / Résultat
- Proposition d'un plan de financement, d'un plan de trésorerie
- Choix de ses partenaires : banque, grossiste, groupement, logiciels métiers
- Réflexion sur l'association : opportunité ou menace ?
- réflexion sur les formes juridique et fiscale possibles : SEL ou Nom propre – IR ou IS –
- Réflexion sur l'opportunité d'un transfert ou bien d'un regroupement?
- Réflexion sur les nouveaux horizons possibles : internet, drive in ou sur les gammes ou les spécialisations à retirer, implanter, développer.
- Choix de devenir titulaire, ou devenir adjoint ? Avantages et inconvénients
- Encadrer son équipe : Attirer motiver et garder
- Mise en place une démarche « qualité certifiante » et répondre aux exigences légales (CSP, BPP, Code du travail, répression des fraudes, etc ...)
- Agencement de la partie visible (partie commerciale / vitrines / enseigne) et de la partie invisible (robot / back office)

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

L'étudiant devra être en mesure d'évaluer l'opportunité d'acquérir une officine, d'assurer la gestion et le management de son officine.

Modalités de contrôle des connaissances

Contrôle continu (travaux de groupe) + Remise d'un mémoire (travail commun en sous-groupe) et présentation orale du mémoire devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

UELC-OFF 2 : Les activités optionnelles de l'officine (6 ECTS)

Responsable de l'UE : E. Remongin
emmanuelle.remongin@u-paris.fr

Volume horaire

L'UELC propose des thématiques de mises en situation à partir d'une ou plusieurs études de cas.

- .
- Les étudiants seront répartis par groupe de 5 ou 10, encadrés par un enseignant, un officinal et un expert....
- Les projets seront présentés devant l'ensemble des étudiants des 2 EULC et seront notés.
- Un mémoire sera remis au jury : 30 à 50 pages soit 1/2 à 1 page par étudiant

Équipe pédagogique

E. Remongin, M.Le-Bruchec, S Boutefnouchet, L. Cynober et invités

Objectif pédagogiques de l'UE

Préparer l'étudiant à la vie professionnelle, en particulier à la création d'un nouveau secteur d'activité à l'officine. Permettre de développer un sens critique positif utile au statut de pharmacien adjoint ou titulaire

Programme

Lors de l'étude de cas, l'étudiant se mettra dans la situation de développer le potentiel d'une officine déterminée. Pour ce faire, un titulaire jouera le jeu et se rendra disponible pour partager ses chiffres et mettre à disposition son officine pour une étude complète de celle-ci

Les conférences de l'EU O10 (qualité ET gestion) seront le socle théorique à la réalisation de l'étude de cas.

Les étudiants par petits groupes présenteront leurs réflexions communes à la fin du semestre (début décembre) et seront encadrés tout au long de leurs travaux grâce à des séances de tutorat qui auront lieu à l'issue de chaque conférence.

Les étudiants auront à étudier :

- L'environnement interne de l'officine (lecture du bilan financier, étude de l'espace de vente, analyse de la qualité de service, analyse du profil client, agencement, vitrine, enseigne, groupement, analyse du produit mix, SWOT, performance et rentabilité des gammes actuelles)
- L'environnement externe (Géomarketing : étude des pôles d'attraction médicaux et paramédicaux, liste et étude des concurrents)

Ils proposeront d'ouvrir un nouveau secteur d'activité (de préférence une niche de marché) après avoir effectué un benchmarking et chiffreront l'investissement financier

Un business plan (retour sur investissement, seuil de rentabilité) ainsi que les négociations avec les laboratoires (stratégie d'implantation, politique de prix, connaissance des produits) accompagneront la proposition

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

L'étudiant devra être en mesure d'évaluer l'opportunité d'ouvrir un nouveau secteur d'activité, d'en mesurer la rentabilité, de prévoir un chiffre d'affaires additionnel

Modalités de contrôle des connaissances

Contrôle continu (travaux de groupe) + Remise d'un mémoire (travail commun en sous-groupe) et présentation orale du mémoire devant un jury composé d'enseignants et de professionnels

Cours interactif : quelle gamme de compléments alimentaires dans mon officine ?

Responsable : L. Cynober

Intervenants : S. Boutefnouchet, L. Cynober

Objectif pédagogique

Les étudiants, par groupe de 3, doivent concevoir une gamme de 8 ou 9 compléments alimentaires (CA) qu'ils souhaiteraient voir dans leur officine et 1 ou 2 CA qu'ils souhaiteraient ne pas y voir.

Il s'agira d'un travail réellement personnel étant entendu i) qu'ils auront comme socle de connaissance le cours (2h) « Complément alimentaire ou médicament : qui est qui ? » dispensé dans l'UE O9, et ii) que tous les autres cours sur les CA (applications par famille et/ou indication) auront lieu en 6ème année.

Le choix, par chaque groupe, de 10 CA doit être *evidence based* et tenir également compte de la sûreté d'utilisation et de la législation. Le critère « rentabilité » ne doit pas être pris en compte.

Déroulement des cours et du travail personnel

A ajuster en fonction des contraintes de planning

1er cours : 2h (UO9) (=J0)

Présentation des objectifs pédagogiques et du timing.

Méthode de recherche des informations : sites Internet, Journaux les plus pertinents, interview d'officinaux spécialisés dans les CA et d'industriels. Une base de données sera fournie aux étudiants.

Constitution des groupes et désignation, pour chacun, d'un « référent contact ».

J30 : Restitution par chaque groupe de sa liste de 10 CA

Pour chaque CA devra figurer (en 5 lignes au total) : son intérêt, ses effets secondaires, ses contre-indications.

J35 : Analyse des listes de CA par l'équipe pédagogique. Choix de la présentation d'un CA pour chaque groupe.

J36 : Signification à chaque « référent contact » du CA que son groupe aura à présenter à l'oral.

2^e cours : 2 séances de 3h (= J50)

Présentation (en 10 min) d'un CA par chaque groupe.

Notation

50 % liste des 10 CA.

50 % présentation orale d'un CA.

Modalités de contrôle des connaissances

Examen final écrit.

UELC-OFF 3 : Préparations à l'officine (6 ECTS)
--

Responsable de l'UELC : C. Charrueau
christine.charrueau@u-paris.fr

Volume horaire

- 4 h de cours
- 4 h d'ED interactifs
- 4 h de travail étudiant : préparation des séances de travaux pratiques à partir de documentations et de vidéos mis à disposition sur Moodle
- 12 h de TP
- 1 visite d'officine réalisant des préparations

Équipe pédagogique

C. Charrueau et intervenants extérieurs.

Objectif pédagogique de l'UELC

Former l'étudiant à l'activité de préparation à l'officine, dans le respect des Bonnes Pratiques de Préparation.

Programme

- Cours sur les Bonnes Pratiques de Préparation, la sous-traitance, les logiciels de préparation, les excipients d'aide à la préparation
- ED dédiés à l'analyse de prescriptions, à la réflexion sur les protocoles opératoires, à la rédaction de fiches de fabrication, et au choix des étiquetages
- Travail étudiant consacré à la préparation des séances de travaux pratiques sur les principales formes galéniques, et à l'analyse critique de vidéos à disposition sur Moodle
- TP centrés sur l'exécution des préparations étudiées en ED, sur leur contrôle, leur conditionnement, leur étiquetage et leur validation. Utilisation d'outils numériques : logiciel de préparation Easyprep®, validation informatisée des pesées, logiciel d'étiquetage, ordonnancier numérique.
- 2 visites sur site

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

Savoir juger de la pertinence d'une prescription de préparation.

Savoir la réaliser, la contrôler ou la sous-traiter dans le respect des Bonnes Pratiques de Préparation.

Modalités de contrôle des connaissances

Contrôle continu à 100% incluant la participation active aux ED et TP, le respect des Bonnes Pratiques de Préparation, l'établissement des protocoles de fabrication, la maîtrise du logiciel EasyPrep®, la qualité des préparations, l'inscription à l'ordonnancier, l'étiquetage, la pertinence du jugement qualité porté par l'étudiant sur ses préparations.

Effectif limité à 20 étudiants.

Les étudiants ayant obtenu l'attestation de *Lecteur Emerite Prescrire* peuvent faire valoir cette attestation en équivalence d'une UELC

Semestre 2

UE O8 : Dialogues sur ordonnance – Education thérapeutique (5 ECTS)
--

Responsables de l'UE : O. Bourdon, S. Masseron, A. Rouault
olivier.bourdon@u-paris.fr , sandrine.masseron@u-paris.fr
anne.rouault@u-paris.fr

Dialogues sur ordonnance

Volume horaire

CM / ED : 8 séances x 3h en présentiel ou en distanciel (au S1) et 3 thématiques réalisées en distanciel avec un travail hospitalier à réaliser et une mise en commun sous forme de webinar (au S2)

Équipe pédagogique

V. Bloch, O. Bourdon, A. Jacob, A. Rouault, I Sahraoui, S. Masseron, P. Tilleul, A. Schoemann.

Dans la conception des cas et/ou l'animation : pharmaciens d'officine, pharmaciens hospitaliers, équipe TICE, Enseignants de communication, patients, médecin généraliste et/ou spécialiste, infirmière...

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de faire une analyse pharmaceutique des prescriptions
- Etre capable de communiquer avec les patients, au sein de l'officine, entre professionnels de santé.
- Etre capable d'assurer les missions pharmaceutiques prévues dans la loi HPST : prévention et dépistage, conseils personnalisés, correspondant d'équipe de soins.
- Les thèmes choisis sont en rapport avec la formation commune de bases : néphrologie (insuffisance rénale chronique, lithiases, hyperuricémie...), pneumologie (asthme, BPCO), dermatologie, gynécologie médicale, douleur, greffe et des mises en situation tout venant sur des suivis de patients hospitalisés en parallèle du stage hospitalier (3 séances en ligne de 16h30 à 18h30) avec présentation des cas par étudiants.

Programme

Analyse pharmaceutique des prescriptions

Méthodologie de l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance avec exemples détaillés,
Missions du pharmacien d'officine dans HPST.

Communication

Techniques de communication, approche patient, facteurs favorisant et bloquant

Travaux de groupes

Analyse d'ordonnances et communication,
Jeux de rôle,
Conception de deux protocoles de coopération dans leur versant pharmaceutique,
Mises en situation de pratique officinale (« cas de comptoir »),
Simulation d'appel téléphonique à d'autres professionnels de santé,
Manipulation de dispositifs médicaux.

Les notions abordées comporteront notamment

- Les stratégies thérapeutiques recommandées par les instances officielles de santé et/ou les sociétés savantes.

- L'optimisation du traitement, prenant en compte :
 - Le terrain,
 - La posologie à adapter éventuellement en fonction de l'état physiologique et/ou pathologique du patient,
 - Le plan de prise personnalisé,
 - Les modalités de prise surtout si dispositif médical,
 - Les interactions médicamenteuses et les risques d'iatrogénèse,
 - Le délai d'action et la durée de traitement sans arrêter,
 - L'importance des règles hygiéno-diététiques et de l'observance, et la possibilité de recours à des programmes d'éducation thérapeutique ou d'entretien d'accompagnement en groupe ou individuels pour connaître sa pathologie, ses traitements, ses objectifs à atteindre (constantes biologiques, résultats cliniques,...) avec le médecin traitant,
 - Le plan de soins,
 - Le suivi de l'efficacité,
 - Le suivi de la tolérance,
 - Bilan pharmaceutique, bilan de médication,
 - Critères de renouvellement des traitements chroniques.
- Expliquer au patient la finalité des examens biologiques et para-cliniques (dont l'imagerie médicale) ainsi que les spécificités inhérentes à ces examens. Savoir interpréter et commenter les résultats biologiques dans le cadre d'un suivi thérapeutique.
- Connaître les plans de gestion de risques (PGR) et savoir les intégrer dans le cadre d'une première dispensation.

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

- Etre capable de faire une analyse pharmaceutique des prescriptions et d'identifier les points nécessitant clarification.
- Etre capable de communiquer avec les patients autour de l'ordonnance, au sein de l'officine, mais aussi entre professionnels de santé par téléphone ou en vis-à-vis.
- Etre capable d'assurer les missions pharmaceutiques prévues dans la loi HPST et être moteur dans la réalisation de projet sur ces thèmes : prévention et dépistage, conseils personnalisés, correspondant d'équipe de soins.

Modalités de contrôle des connaissances :

Oral de 15 minutes en présentiel ou en distanciel via Zoom sans préparation

Education thérapeutique

Volume horaire :

14 h de cours magistraux soit 4 cours de 3h30

6 h de cours (présence facultative)

Equipe pédagogique

V. Bloch, O. Bourdon, S. Masseron, A. Rouault, J. Rouprêt-Serzec,

Invités

Objectifs pédagogiques

Définir un programme d'Education Thérapeutique

Observer et analyser les pratiques éducatives

Intégrer des pratiques éducatives dans son exercice professionnel

Compétences acquises

- Définir l'ETP
- Définir les compétences attendues du soignant éducateur,
- Définir le rôle du pharmacien dans un programme d'ETP

Programme :

- Définir l'ETP au regard des concepts de soins pharmaceutiques, entretiens pharmaceutiques, consultation d'observance
- Proposer une évaluation d'un programme d'ETP (définir les compétences attendues du soignant éducateur, construire des supports d'évaluation...)
- Définir le rôle du pharmacien dans un programme d'ETP
- Proposer un relais de l'ETP entre l'hôpital et la ville
- Mettre en œuvre une pratique éducative contextualisée à l'officine, à un réseau, à l'hôpital
- Définir un réseau de soins

Enseignements à la fac :

Observation de vidéos de séances d'ETP : synthèse de l'enseignement suivi en 4^e année

Définir l'ETP, les soins pharmaceutiques, les entretiens pharmaceutiques, les consultations d'observance

Evaluation d'un programme d'ETP
Compétences du soignant éducateur
Pédagogie interactive sur ces thèmes (travaux de groupes, observation et analyse de vidéos, etc)

Enseignement hospitalier dans le cadre de l'AHU :

- **Observation d'une séance d'ETP** par étudiant en utilisant le support « Grille d'observation », qui sera transmis à la faculté.

- **Travaux de groupes en ETP :**

- ▶ Sujets à définir par les responsables « ETP » au niveau de la PUI d'accueil du lieu de stage
- ▶ Restitution des travaux (communications affichées et orales selon les groupes) en fin d'année universitaire sous forme de « mini-congrès » : 2 cours en amphi avec présence obligatoire de tous les étudiants

Une banque de sujets sera également proposée par les enseignants de la faculté :

- *soit pour être travaillés dans le cadre du stage AHU*

- *soit pour être proposés aux étudiants ne pouvant être encadrés par les PUI ou les services cliniques (séances de tutorat supplémentaires).*

UE O5 : Droit de l'officine (4 ECTS)

Responsable de l'UE : J Peigné
jerome.peigne@u-paris.fr

Volume horaire

CM : 50h

Cours en non présentiel : accès sur moodle (cours rédigé et publié en PDF avec un forum associé).

Une séance de présentation en amphithéâtre (présence obligatoire).

L'UE est en contrôle continu intégral. Les modalités de contrôle des connaissances consistent en une participation des étudiants sur le forum dédié à chaque cours (questions/réponses, cas pratiques, recherche bibliographique...) et, le cas échéant, en un contrôle des connaissances sur tablettes ou sur ordinateurs dans un amphithéâtre de la faculté (organisation avec l'équipe TICE).

Objectifs pédagogiques de l'UE

- Connaître les règles d'organisation et de fonctionnement de l'officine
- Connaître les règles déontologiques pharmaceutiques
- Connaître les règles de dispensation des médicaments et des autres produits de santé
- Connaître le droit de la sécurité sociale
- Connaître le droit des patients
- Connaître le droit de la responsabilité des pharmaciens
- Connaître le droit du travail à l'officine

Programme

1^e partie : La responsabilité pharmaceutique

- Chapitre I - La responsabilité pénale
- Chapitre II - La responsabilité civile
- Chapitre III - La responsabilité disciplinaire

2^e partie : L'organisation et le fonctionnement de l'officine

- Chapitre I - Le champ de l'activité officinale
- Chapitre II - Les conditions d'exercice de la pharmacie
- Chapitre III - Les conditions d'ouverture des officines
- Chapitre IV - Le principe de l'exercice personnel
- Chapitre V - Le principe de l'indivisibilité de la propriété et de la gérance

3^e partie : Le régime de l'acte pharmaceutique

- Chapitre I - La notion de dispensation pharmaceutique
- Chapitre II - Les modalités de la dispensation pharmaceutique
- Chapitre III - Le droit de l'information et de la publicité à l'officine
- Chapitre IV - Les règles particulières aux procédés de vente à l'officine

Compétences acquises à l'issue de l'enseignement

- Maîtrise de l'environnement juridique de la pharmacie d'officine,
- Anticipation et solution des principaux problèmes juridiques rencontrés à l'officine.

Annexe 1

CHANGEMENT DE GROUPE DE TP REGLES DE PERMUTATION DES ETUDIANTS

De façon exceptionnelle, les étudiants peuvent procéder à une permutation avec un(e) autre étudiant(e) pour une série de travaux pratiques. Cette permutation ne peut se faire que :

- de façon ponctuelle pour une série de TP,
- pour l'intégralité de la série de TP d'une UE considérée, ou *a minima* pour une série complète d'une matière au sein d'une UE (avec accord de l'enseignant),
- par permutation avec un autre étudiant, après validation de son accord.
- après validation par le responsable des TP de l'UE/discipline considérée.

La demande de permutation ne nécessite pas, de la part de l'étudiant souhaitant permuter de groupe, une raison à fournir et à valider par le responsable enseignant. Par contre, la démarche de permutation doit suivre les étapes suivantes pour être validée par l'enseignant :

1) Demande de permutation

L'étudiant souhaitant permuter envoie un mail unique à l'enseignant responsable des TP (dont le nom figure dans le livret d'information de l'année), incluant :

- * le mail d'accord de l'étudiant acceptant la permutation,
- * les dates et groupes des TP faisant l'objet de la permutation,
- * l'attestation d'accord du second étudiant,
- * l'attestation par les deux étudiants que cette permutation n'entraîne pas d'absence aux autres enseignements de son semestre (en particulier d'autres séances/séries de TP).

L'information de la permutation devra parvenir à l'enseignant responsable de TP au moins 7 jours francs avant le début de la série de TP.

2) Accord de permutation

L'enseignant renvoie un mail unique et conjoint aux deux étudiants, au moins 3 jours avant le début de la série de TP concernée. Ce mail sera à produire à l'enseignant le jour du premier TP (papier ou numérique).

Les étudiants ne trouvant pas de permutant ou se présentant à la dernière série d'un TP alors qu'ils n'ont pas suivi la série de TP à laquelle ils étaient inscrits seront systématiquement refusés à l'entrée du TP.

Annexe 2

Orientation des étudiants dans les enseignements à effectifs limités

(UELC/UMR, Parcours d'Orientation Professionnelle, Spécialisation industrielle)

Les études de pharmacie constituent un enseignement de formation initiale professionnalisante conférant le diplôme unique et titre de Docteur en Pharmacie. La réforme des études pharmaceutiques (2011 pour le DFGSP, 2013 pour le DFASP et le 3^e cycle court) a introduit la possibilité de diversifier l'enseignement dès le niveau DFGSP afin de préparer au mieux l'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiant pour son exercice professionnel futur.

Ainsi, des unités d'enseignement librement choisies (UELC) ont été mises en place à la faculté de Pharmacie de Paris dès le DFGSP3, à hauteur de 20% de la formation annuelle totale jusqu'en fin de DFASP1, ainsi qu'au deuxième semestre de DFASP2. Ces enseignements (UELC ou UMR) permettent une formation spécialisée précoce souvent préfiguratrice de l'orientation de l'étudiant dans un parcours d'orientation professionnelle (POP) spécifique (*POP Officine, POP Pharmacie Hospitalière, Biologie Médicale, Recherche – PHBMR, et POP Industrie & Recherche - I&R*). De plus, au sein du POP I&R, des spécialisations sont proposées à l'étudiant, afin d'affiner sa formation universitaire au regard du secteur professionnel qu'il souhaite intégrer dans le vaste domaine de l'industrie du médicament, du dispositif médical ou de la chimie en santé humaine ou animale.

Au même titre que toutes les UFR de Pharmacie françaises, la faculté de Pharmacie de Paris est garante de la formation universitaire des étudiants qu'elle accueille et forme. L'effectif de chaque promotion d'étudiants (environ 300 étudiants), l'excellence de la formation que l'établissement veut dispenser et la prise en compte des débouchés professionnels dans le domaine d'activité (*notamment par les informations recueillies auprès de la Profession et de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé - ONDPS*) imposent la mise en place d'éléments de régulation des flux d'étudiants dans les différents parcours proposés.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles une orientation active des étudiants est organisée, tenant compte des impératifs cités ci-dessus, des aptitudes de l'étudiant à mener à bien sa formation, et des capacités d'accueil des parcours de formation proposés. Ces dispositions respectent totalement les textes réglementaires en vigueur, et ne font qu'en constituer une adaptation aux contraintes organisationnelles et logistiques internes à la faculté, telles qu'autorisées par l'article 6 (« *L'organisation des enseignements est définie par les instances de l'université, après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques* ») du texte régissant le DFGSP et le DFASP (arrêté du 8 avril 2013).

Effectifs d'étudiants dans les UELC

Les UELC constituent des éléments optionnels pédagogiques de formation spécifique, conférant chacune 6 ECTS indispensables à la validation d'un semestre d'année DFGSP3, DFASP1 ou DFASP2. De par le thème pédagogique et les modalités d'enseignement (méthode pédagogique, démonstrations, visites de sites...), une limitation de l'effectif d'étudiants suivant l'UELC peut être mise en place. Elle est annoncée dans le livret d'information à destination des étudiants, de même que les modalités d'affectation des étudiants. Sauf indication contraire, le vœu de l'étudiant de suivre une UELC à effectif limité est complété par une lettre de motivation et/ou les éléments de son dossier universitaire justifiant un niveau suffisant ou un intérêt particulier pour la (les) discipline(s) enseignée(s) dans l'UELC.

Modalités de passerelle entre parcours d'orientation professionnelle dans les études de pharmacie

<u>INDUSTRIE</u>	→ OFFICINE	→ PHBMR
En début de S2 de DFASP1	Candidature identique au 1 ^{er} semestre	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 Alternative : poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
- En début de S1 de DFASP2	Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 Alternative : poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
- En début de S2 de DFASP2	Redoublement en DFASP2 Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 Alternative : poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
En fin de DFASP2	Redoublement en DFASP2 Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	Poursuivre le POP Industrie et Recherche et passer le concours de l'Internat en candidat libre.
<u>PHBMR</u>	→ OFFICINE	→ INDUSTRIE
En début de S2 de DFASP1 (Février)	Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1	Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1
En fin de S2 de DFASP1 (Juin)	Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral ou écrit	Entretien avec responsable du POP IR Dépôt d'un dossier de candidature sur le même format qu'en début de DFASP1 S1 + dossier de candidature du Choix de spécialisation Deux possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - Redoublement du DFASP1 avec validation UE I1 et I2 (et UE et/ou stage de PIR) pour renforcer le dossier - Passage en DFASP2 directement dans spécialisation du POP IR, stage AHU de septembre à janvier + validation la même année des UE Industrie de DFASP1 (I1, I2) et DFASP2 (IR3-6 + UELC + stage d'application)

En début de S2 de DFASP2 (après résultats internat)	Redoublement en DFASP2 Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	Entretien avec responsable du POP IR Dépôt d'un dossier de candidature sur le même format qu'en début de DFASP1 S1 + dossier de candidature du Choix de spécialisation Primant : - Stage AHU PHBMR de mars à aout - Redoublement (ou triplement) du DFASP2 avec validation de toutes les UE du POP IR la même année (I1 à I6) + stage d'application (Septembre à janvier ou Avril à Aout) Redoublant avec stage AHU PHBMR validé: - Validation des UE I1 à I6 + UELC du POP IR la même année + stage d'application (Avril à Aout)
En fin de DFASP2	Redoublement en DFASP2 Candidature identique au 1 ^{er} semestre de DFASP1 cours obligatoire de 3h : « L'essentiel des dialogues sur ordonnance niveau 1 » et e-learning sur interactions médicamenteuses, avec examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ou écrit de 30 minutes.	Entretien avec responsable du POP IR Dépôt d'un dossier de candidature sur le même format qu'en début de DFASP1 S1 + dossier de candidature du Choix de spécialisation Redoublement du DFASP2 du POP IR avec validation <u>la même année</u> des UE du POP IR du DFASP1 + DFASP2
OFFICINE	→ INDUSTRIE	→ PHBMR
En début de S2 de DFASP1	Dépôt d'un dossier de candidature sur le même format qu'en début de DFASP1 S1	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 Alternative : poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.
En début de S1 de DFASP2	Acceptation sur dossier (même pré-requis que pour les étudiants de DFASP1) + Redoublement du DFASP1 avec choix du POP Industrie (et UE et/ou stage de PIR) ou validation la même année des UE Industrie de DFASP1 (I1, I2) et DFASP2 (IR3-6 + UELC + stage) + Redoublement du DFASP1 avec choix du POP Industrie (et UE et/ou stage de PIR)	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 Alternative : poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.
En début de S2 de DFASP2	Dépôt d'un dossier de candidature comme pour les DFASP1 S1, validation d'une première partie des UE DFASP2 S2 (IR3, IR4, IR6 + UELC + stage d'application) + Redoubler pour finir UE du DFASP2 en S1 (I5) et UE du DFASP1 en S2 (I1 + I2)	Redoublement obligatoire du DFASP1 pour suivre l'UELC H1 du semestre 1 Alternative : poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.
En fin de DFASP2	Redoublement du DFASP2 du POP IR avec validation des UE <u>la même année</u> des UE du POP IR du DFASP1 + DFASP2	Poursuivre le POP Officine et passer le concours de l'internat en candidat libre.